

EXPO-COM-AFET D (2024)31501

CONFIDENTIEL

D 104632 6.11.2024

Bernd Lange
Président de la Conférence des
présidents des commissions
Parlement européen

Objet: Évaluation de Dubravka ŠUICA, commissaire désignée à la Méditerranée

Monsieur le Président,

La commission des affaires étrangères, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation le mardi 5 novembre 2024 avec M^{me} Dubravka ŠUICA, commissaire désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera responsable de la Méditerranée.

Le 16 octobre 2024, la commission des affaires étrangères, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, a reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M^{me} ŠUICA.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites à la commissaire désignée. La commission des affaires étrangères a pris acte que M^{me} ŠUICA a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Les coordinateurs conviennent avec la commissaire désignée qu'une attention particulière doit être accordée au renforcement du rôle de l'Union au Moyen-Orient, à un cessez-le-feu immédiat et à un accès sans entraves à l'aide humanitaire, à la libération des otages ainsi qu'au respect du droit international, des droits de l'homme et de la solution comportant deux États.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

Sur la base des observations des coordinateurs de la commission des affaires étrangères, qui se sont réunis à huis clos sous ma présidence au terme de l'audition, voici l'évaluation que je propose:

L'appréciation générale de cette audition de confirmation est que la commissaire désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission des affaires étrangères représentant une majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que M^{me} Dubravka ŠUICA, commissaire désignée, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, le coordinateur du groupe «Patriotes pour l'Europe» a demandé d'intégrer l'opinion minoritaire ci-jointe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette appréciation à l'attention de la Conférence des présidents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

David McAllister

Annexe: Avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales
 Avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires
intérieures
 Opinion minoritaire du groupe «Patriotes pour l'Europe»

Commission de l'emploi et des affaires sociales

La présidente

D(2024)32766

DP/NM/ia



CONFIDENTIEL

D 308510 6.11.2024

M. David McALLISTER
Président de la commission des affaires
étrangères (AFET)
SPINELLI 15E201

Monsieur le Président,

La commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL), invitée à l'audition de confirmation de Dubravka ŠUICA, commissaire désignée à la Méditerranée, qui s'est déroulée le mardi 5 novembre 2024, estime que la commissaire désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, et notamment pour relever les défis démographiques.

Toutefois, la commission EMPL aimerait qu'en cas de confirmation, la commissaire désignée s'engage plus clairement à prendre des mesures concrètes pour soutenir la participation la plus large possible au marché de l'emploi, en particulier pour les groupes sous-représentés, pour améliorer la collecte de données sur les populations difficiles à atteindre ainsi que pour adapter les stratégies aux personnes qui vivent en zone rurale. La commission attend de la commissaire désignée qu'elle collabore étroitement avec elle sur ces questions.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte de cet avis.

Johan Danielsson
Vice-président

Copie: Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Le président

D 308512 6.11.2024

IPOL-COM-LIBE D (2024) 33153

CONFIDENTIEL

M. David McAllister
Président de la commission des affaires étrangères (AFET)

Monsieur le Président,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a été invitée à l'audition de confirmation de M^{me} Dubravka Šuica, commissaire désignée à la Méditerranée, qui s'est déroulée le 5 novembre 2024.

La commission estime que la commissaire désignée possède les compétences requises pour être membre du collège. À la suite des réponses apportées aux questions touchant la commission LIBE, et notamment de son engagement à communiquer au Parlement toutes les informations relatives à la négociation, à la mise en œuvre et au suivi des accords de partenariat stratégiques, la commission estime également que M^{me} Šuica possède les compétences requises pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines relevant des compétences de la commission LIBE.

La commission LIBE prend acte des engagements pris par M^{me} Šuica lors de l'audition en vue de coopérer avec le Parlement européen et ses commissions pour le développement du pacte pour la Méditerranée.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Javier ZARZALEJOS

Copie:
Bernd LANGE, Conférence des présidents des commissions
Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

Opinion minoritaire du groupe «Patriotes pour l'Europe» sur l'évaluation de M^{me} Dubravka ŠUICA, commissaire désignée à la Méditerranée

Le groupe «Patriotes pour l'Europe» ne s'estime pas suffisamment satisfait des réponses apportées pendant l'audition par M^{me} Šuica, commissaire désignée, notamment en ce qui concerne la migration et le Proche-Orient.

En premier lieu, concernant la migration, nous sommes opposés aux voies légales de migration. En outre, la commissaire désignée a uniquement évoqué les retours volontaires et n'a pas suffisamment abordé la question des retours non volontaires et de la nécessité d'une coopération avec les pays tiers pour que ces derniers reprennent chez eux leurs ressortissants qui sont en séjour illégal en Europe et qui refusent de partir d'eux-mêmes.

En second lieu, concernant le Proche-Orient, nous sommes satisfaits de sa position relative à la nécessité de réformer l'Autorité palestinienne, mais nous ne sommes pas satisfaits de sa reconnaissance insuffisante d'Israël en tant qu'allié important et partenaire clé dans la région.

Par conséquent, le groupe des patriotes a demandé une procédure écrite pour clarifier ces déclarations politiques.

Enfin, nous attendons avec intérêt la réponse écrite à la question posée pendant l'audition par M. Tertsch, député européen, à propos des pillages de propriétés privées auxquels se seraient livrés des immigrants clandestins dans la région de Valence, frappée par des inondations catastrophiques.